# Sociologie et sociétés



Sexes et technologies de procréation : « mères porteuses » ou la maternité déportée par la langue . . .

# The Sexes and the Technologies of Procreation: "Surrogate Mothers" or the Appropriation of Motherhood through Language

Louise VANDELAC

Volume 19, Number 1, avril 1987

Sociologie des phénomènes démographiques

URI: https://id.erudit.org/iderudit/001818ar DOI: https://doi.org/10.7202/001818ar

See table of contents

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

**ISSN** 

0038-030X (print) 1492-1375 (digital)

Explore this journal

#### Cite this article

VANDELAC, L. (1987). Sexes et technologies de procréation : « mères porteuses » ou la maternité déportée par la langue . . . Sociologie et sociétés, 19(1), 97–116. https://doi.org/10.7202/001818ar

# Article abstract

Engendered by classified" adds" in the newspapers, shaped by the discourse of the media, lawyers, doctors and psychologists, the so-called "surrogate mother" phenomenon was born of a language dominated by masculine body metaphors, fantasies and codes. This breaking up of childbearing, an amazing linguistic operation which robs the mother of the same language responsible for the making of the father, is, at the same time, a brilliant example of the collusion of the three powers of language, the three dominant powers of modern society, according to Michel Serres. We see at work here the performing power of administration (lawyers, agencies and courts) associated with the power of seduction of the media and with the power of scientific truth (doctors and psychologists) to assimilate childbearing to masculine patterns of sexuality and fathering, to the profit of the begetter/buyer. Moreover, the very essence of contractual motherhood is to deny the highly symbolic and cultural character of childbearing by putting the feminine body as purely instrumental under the control of language. At the same time, it ensures that the sign (monetary and contractual) takes first place over the experience and consciousness of procreation, and that the fragmentation of the body - "we are paying her for her uterus" - is given first place over the physical and psychological integrity of the mother. As an epistemological critique and semantic analysis of the lexical construction of the phenomenon of contractual motherhood, this paper explores one of the facettes of the transformation of the relationships between the sexes in the context of procreation, as observed in the developments of the techno-economy of reproduction.

Tous droits réservés © Les Presses de l'Université de Montréal, 1987

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/



# Sexes et technologies de procréation: «mères porteuses» ou la maternité déportée par la langue...



# LOUISE VANDELAC

En quoi et comment les technologies de procréation telles la fécondation *in vitro*, l'insémination artificielle, le diagnostic prénatal, la congélation et la vente d'embryons, le phénomène dit des «mères porteuses», etc., modifient-elles les rapports hommes-femmes dans le champ de la reproduction? Il serait tout à fait présomptueux de prétendre répondre à une telle question en amalgamant les différentes applications des technologies de procréation. En effet, malgré certaines lignes de force communes, ces applications techniques et leurs composantes méritent une analyse détaillée et approfondie au risque, sinon, d'en confondre les prémisses, les enjeux et les implications.

Nous centrerons donc notre propos, ici, sur un seul type d'application des technologies de procréation, à savoir le phénomène dit des «mères porteuses», et plus spécifiquement sur l'analyse critique de ses constructions lexicales. Aborder ainsi les technologies à partir de l'une des questions les plus largement médiatisées, celle des «mères-porteuses», et cela sous l'angle le plus banal, celui des termes, tels «mère porteuse» et «mère d'emprunt», termes déjà inscrits dans le langage et dans l'inconscient collectif, permettra d'amorcer un travail de critique épistémologique qui éclairera certains des prémisses et des enjeux de l'engendrement contractuel, modifiant dès lors le regard sur cette pratique, sur ses discours et sur l'ensemble des technologies de procréation.

Cependant, même si notre objet se limite à l'étude de la terminologie relative aux «mères porteuses» et même si l'espace nous manque pour brosser un tableau plus exhaustif de l'impact des technologies de procréation (TDP) sur les rapports de sexes, il nous semble indispensable d'en dégager certaines lignes de force. En effet, bien qu'il soit paradoxal et risqué de présenter ainsi, en préambule, ce qui relève d'une longue démarche d'analyse critique, il s'impose de resituer minimalement ce texte, extrait d'une étude beaucoup plus large sur l'enfantement contractuel et les technologies de procréation (Vandelac, 1986, c,d, 1987).

# RÉIFICATION, INSTRUMENTALISATION ET TECHNICISATION DE L'ENFANTEMENT

Parmi les principales implications des technologies de procréation au niveau des rapports de sexes, soulignons d'abord le processus de réification, d'instrumentalisation et de technicisation de l'enfantement impulsé par ces technologies (TDP). Certes, il n'est pas en soi nouveau que la procréation soit considérée comme une fonction instrumentale, technique et économique, appropriée et contrôlée par la société masculine (Tabet, 1985). Cette fois, cependant, il ne s'agit plus seulement d'un contrôle en amont, portant sur la sexualité et le corps des femmes et sur leur mobilité dans le temps et l'espace, ainsi que d'un contrôle en aval portant sur l'enfant, sa filiation et sa socialisation;

mais il s'agit bien d'un contrôle sur le processus interne de la fécondation et de la gestation, voire d'interventions sur les mécanismes psychiques de l'ovulation.

Les TDP tendent à réduire l'enfantement, cet acte social hautement symbolique, culturel et politique a une vision techniciste d'échanges de gamètes mâles et femelles. Ainsi, dans l'insémination artificielle par donneur (IAD), le géniteur, concentré en une paillette de sperme, est complètement réifié et la relation hétérosexuelle, éventuellement fécondante, est éliminée au profit d'un subterfuge technique<sup>2</sup>. Dans la fécondation *in vitro* et transplantation embryonnaire (FIVETE), la relation sexuelle potentiellement fécondante est aussi évacuée, alors que l'ensemble du processus de fécondation est morcelé (traitement hormonal pour provoquer le développement et la maturation de plusieurs follicules<sup>3</sup>, prélèvement des ovocytes<sup>4</sup>, fécondation *in vitro*, division cellulaire *in vitro* (placé en incubateur ou dans le vagin) et réimplantation des embryons *in utero* dans les 48 heures). Compte tenu des rapports de pouvoir inégalitaires médecins-patientes, tout se passe alors, «comme si les interventions médicales ne concernaient que les organes traités et non la femme dans son intégralité» (Ouellette, 1987: 163)<sup>5</sup>.

Dans d'autres applications, comme la congélation de sperme, d'ovocyte et d'embryon, ces techniques suspendent l'acte de génération dans le temps, ouvrant un nouvel imaginaire sur la question des origines et risquant fort de bouleverser complètement les rapports de filiation<sup>6</sup>. Enfin, des applications comme l'enfantement contractuel, le don et la vente d'ovocytes et d'embryon, outre la douleur et les risques qu'elles impliquent pour celle qui met au monde un enfant ou qui fournit des ovocytes ou un embryon, sont des applications qui font littéralement éclater le continuum de l'enfantement entre différentes femmes: «mère ovocytaire» fournissant ses ovules, «mère utérine» portant l'enfant et «mère adoptive», paradoxalement appelée «mère sociale».

Loin de toucher seulement une minorité d'individus, ces technologies modifient profondément l'imaginaire, les représentations et les comportements relatifs à l'engendrement tout en risquant de conduire à une médicalisation outrancière et à une technicisation sans fin de la procréation. Ainsi, l'utérus, opaque et mystérieux, point d'encrage et d'enkystement des fantasmes masculins inquiets et jaloux, comme le dit Laurence Gavarini (1986: 191) devient la vitrine de l'exploit

<sup>1.</sup> Les pompes LHRH utilisées pour mimer et déjouer les messages de l'hypophyse afin de rétablir la fertilité de femmes anorexiques (problèmes d'ordre psychosomatique où les problèmes de relation à la mère sont souvent majeurs), illustrent bien ce forcage et ce court-circuitage médical des défenses et des refus psychologiques de l'engendrement. Mettre au monde un enfant n'est pas une stricte opération technique. Vouloir ainsi gommer, au nom de la toute-puissance médicale, l'inconscient, la longue histoire de sa filiation, vouloir neutraliser, à tout prix, ces refus ou ces barrières psychiques n'est pas sans conséquences pour ces mères, ces pères et ces enfants impliqués. On pourrait faire des remarques semblables pour les indications idiopathiques (stérilité non définies) de l'insémination par donneur (IAD) et de la fécondation *in vitro* et transplantation embryonnaire (FIVETE). Voir à ce propos Bidlowski et Dayan-Lintzer, 1985.

<sup>2.</sup> Dans sa plus simple expression. l'insémination artificielle peut être pratiquée par n'importe qui et n'a rien, en soi, de médical. Cependant, la légitimation de cette pratique a impliqué sa médicalisation croissante: histoire médicale et familiale du donneur, dépistage de maladies transmissibles sexuellement (MTS), dépistage du Sida, contrôle de la qualité du sperme, etc. L'étendue de ces contrôles dépend des centres où le recueil et l'insémination est pratiquée; certains cabinets privés se dispensant de bon nombre de ces tests. Certains chercheurs travaillant en insémination artificielle s'interrogent, par ailleurs, sur le caractère fortement sélectif de cette pratique et se demandent en quoi cette assurance de la qualité du sperme relève, en fait, de la médecine...

<sup>3.</sup> Le traitement hormonal servant à stimuler l'ovulation est pénible (parmi les effets secondaires, les plus fréquents, risques de formation de kystes ovariens, chaleurs, nausées, gains de poids, maux de têtes, etc.). Il est aussi fastidieux (courbes de température, injections quotidiennes, prises de sang, échographies, obligeant ces patientes à se rendre à l'hôpital, tous les jours pendant 10 jours) et coûteux (environ 700 \$). Selon les équipes, il y aura programmation plus ou moins serrée de l'ovulation, chambardant complètement le cycle habituel, alors que la stimulation, véritable forçage de la production d'ovocytes (ovules) visant à les démultiplier (parfois jusqu'à 8 ou 10!), sera elle aussi, plus ou moins amplifiée. Outre les malaises immédiats vécus par ces femmes, peu d'études permettent d'analyser les effets à long terme de ces superovulations.

<sup>4.</sup> La ponction folliculaire, c'est-à-dire le prélèvement d'ovocytes se fait par laparoscopie (sous anesthésie générale) ou encore par voie transvésicale (par le fond utérin ou le fond de la vessie, opération guidée sous échographie et sous anesthésie locale). Cette dernière opération s'avère relativement douloureuse, et une patiente souligne «quand ils font le prélèvement des follicules, ça ne fait pas de bien... J'ai failli perdre connaissance...» (Ouellette, 1987: 69).

<sup>5.</sup> Contrairement à la vision techniciste et édulcorée qu'en donnent les médias et les médecins, ces traitements sont loin d'être indolores. «Pendant la quinzaine de jours consacrés au traitement hormonal, les femmes éprouvent, à des degrés divers, des crampes et des maux de tête. Elles se sentent gonflées, ont toujours soif, sont nerveuses ou déprimées. À la fin du traitement, les injections de Pergonal provoquent des chaleurs, des gonflements, des nausées, une perte d'appétit...» (Ouellette, 1987: 68).

<sup>6.</sup> Le Centre Hasting, l'un des plus prestigieux instituts de bioéthique américain met en discussion le cas suivant: «Sally, quarante-six ans, divorcée depuis dix ans, a une fille unique de vingt-cinq ans. Elle vient de se remarier avec Frank, un homme de quarante-neuf ans, veuf, sans enfant. Ils voudraient avoir un enfant ensemble mais elle est maintenant stérile. Faut-il autoriser la fille de Sally à lui donner un ovule qui serait fécondé avec le sperme de Frank? Sally serait à la fois la mère et la grand-mère de l'enfant à naître. Sa fille en serait la mère et la sœur...» (D'adler et Teulade, 1986: 40).

scientifique. Cette médecine paternaliste, prétendue «fabrique de vie», donnant enfin des enfants aux «petites madames» venant les consulter, est peut-être l'un des plus fabuleux miroirs aux alouettes où se reflètent emmêlées les figures de Narcisse et de Promothée.

Dans ce contexte de «toute-puissance» scientifique, l'expérience de l'engendrement, est devenue un «must». Les lenteurs à procréer, les refus psychiques, la parole du corps trahissant l'ambiguïté d'une relation ou les douleurs de la filiation, sont mises à plat et assimilées à des incapacités physiologiques sommées de passer le test ultime de la «puissance médicale». Trop souvent, quelle qu'en soit la cause, toute défaillance du corps est considérée dans sa vision la plus mécariiste appelant aussitôt une réponse médicale.

Coupables d'être défaillante et coupables de ne pas se conformer au modèle social du-couple-maison-auto-enfant-famille, ainsi qu'aux standards de la féminité, ou de la masculinité, ces individus pour la plupart infertiles et rarement stériles tenteront d'échapper à cette ultime impuissance, véritable scandale pour cette société «toute puissante». La médicalisation de l'infertilité se présentera alors comme le seul contrepoids permettant d'atténuer les angoisses et la culpabilité de celles et ceux qui, sinon, s'en voudraient toute leur vie de ne pas avoir tout essayé<sup>8</sup>. Cette médicalisation de l'infertilité «coupable» mène souvent à un véritable acharnement procréatif<sup>9</sup> reflétant cette conception contradictoire de l'engendrement, à la fois élément de l'intégrité physique dérivant vers un prétendu «droit» à procréer et à la fois en acte pathologique soumis aux préventions sans fins de la «société assurantielle», pour reprendre l'expression de François Ewald (1986). Et cette conception de l'enfantement comme pathologie-et-donc-droit-à être soigné-voire-guéri-e, s'enfle à vue d'œil. Ce sont non seulement la grossesse et l'accouchement qui sont de plus en plus médicalisés<sup>10</sup>, et cela jusqu'à conduire à l'éclatement de l'intégrité corporelle de la mère<sup>11</sup>, mais c'est la décision même d'enfanter, puis la fécondation elle-même<sup>12</sup> qui sont progressivement soumises au contrôle médical<sup>13</sup>.

Ajoutons à ce tableau que les TDP président à la mise en place d'une véritable technoéconomie de la procréation de type médico-institutionnel d'une part, et de type commercial de l'autre<sup>14</sup>. Même si la légitimation médicale (intervention contre la stérilité), humaniste (réponse à la demande douloureuse d'un couple stérile) et scientiste (développements inéluctables incarnant

<sup>7.</sup> Les prétendues lenteurs (par rapport à une moyenne fort contestable d'un an de relation fécondante sans conception) et/ou les difficultés à procréer (infertilité) ne sont pas assimilables à l'incapacité totale de procréer (stérilité totale) qui oscille généralement autour de 3 % à 5 %.

<sup>8.</sup> Comme l'ont souligné plusieurs auteures féministes (Corea, Hanmer, Ouellette, etc.), cette culpabilité c'est souvent de ne pas donner d'enfant à son conjoint.

<sup>9.</sup> Dans une recherche exploratoire menée, en avril-mai 1986, par une équipe du Conseil du statut de la femme, auprès de 32 femmes en cours de traitement d'infertilité, 11 d'entre elles (34 %) étaient en traitement depuis 1 à 3 ans, 8 autres (25 %) depuis 4 à 6 ans et 5 autres (16 %) l'étaient depuis 7 à 12 ans! (Ouellette, 1987: 71). Les témoignages à cet égard sont nombreux et éloquents «Trois laparoscopies... J'ai eu deux chirurgies, deux laparatomies: des kystes. Et la deuxième fois, ils ont libéré les adhérences qui peuvent empêcher la rencontre. Six ou sept anesthésies en tout. C'est beaucoup parce que moi je ne me considère pas vraiment malade... [...] J'ai subi tout ça. J'ai eu des tests: hystérosalpingographie, et l'insufflation des trompes...» (ibid., 71)

<sup>10.</sup> Une Américaine a récemment été trouvée coupable d'infanticide pour négligences en cours de grossesse (Offour backs, novembre 1986).

<sup>11.</sup> Une mère porteuse raconte: «J'ai su mener ma grossesse, si l'on peut dire «froidement», par exemple, un peu comme si je faisais une expérience médicale. Insémination artificielle, surveillance mensuelle puis bimensuelle par un gynécologue[...] Je savais dès le départ que cet enfant ne m'appartenait pas, et que je n'avais pas le droit d'éprouver de sentiments maternels à son égard» (Enfants d'abord, 11/1986:24).

<sup>12.</sup> En France, on estimait, en 1984, à plus de 10 000, les enfants nés à la suite d'une insémination artificielle. Au Québec, la Régie d'assurance maladie a remboursé entre 1979 et 1984, 34 505 inséminations hétérologues et homologues, ce qui correspond à environ 3 000 grossesses (RAMQ et Jean. 1985: 34, 35). À cela s'ajoutaient, fin 1985 en France, quelque 600 enfants nés après une fécondation *in vitro* alors que les tentatives sont, selon certains auteurs, 10 à 12 fois plus élevées (D'adler et Teulade, 1986:24) et pour d'autres jusqu'à 20 fois plus élevées (Marcus-Steiff, 1986). Dans le monde, on estime actuellement à plus de 2 000 le nombre d'enfants nés suite à une fécondation *in vitro*.

<sup>13.</sup> L'augmentation des MTS et leurs effets désastreux sur la stérilité (Beaulieu, 1986), ainsi que les très hauts taux de stérilisation volontaire ajoutés à un âge relativement précoce (en 1979, 60 % des vasectomies et deux tiers des ligatures ont été faites sur des individus n'ayant pas atteint 35 ans, l'âge médian étant de 33 ans pour les vasectomisées et de 32 pour les ligaturées (Lapierre-Adamcyk et Marcil-Gratton, 1981) contribuent à élargir la clientèle de la procréation médicalisée...

<sup>14.</sup> Nous regroupons dans la première catégorie, l'ensemble des interventions médicales remboursées partiellement ou entièrement par l'État, et dans la seconde, la pratique médicale privée et les intermédiaires en tous genres, notamment les agences de mères porteuses. À titre d'indication des sommes en jeux, soulignons qu'en France un essai de fécondation in vitro coûte entre 15 000 et 20 000 francs (3 000 \$ à 4 000 \$ can.). En 1982, un bébé coûtait environ 360 000 francs (72 000 \$), (Majnoni, d'Intignano, 1986:69), estimation qu'il faut pondérer en tenant compte des taux de succès réels tournant autour de 5 % pour les meilleurs centres de fécondation in vitro.

le progrès même) occupe les devants de la scène médiatique, il est clair que cette technicisation croissante de la procréation constitue désormais une nouvelle économie. Pour en saisir les lignes de force et en comprendre l'évolution, il faut d'abord savoir que ces TDP dérivent, pour la plupart, des recherches en reproduction animale visant à accroître la productivité en lait et en viande et à faciliter le commerce international de bêtes de race. Appliquées chez l'humain, souvent par les mêmes équipes de biologistes 15, ces technologies sont d'ailleurs porteuses des tendances qui ont présidées à leur développement en recherche animale, telles la programmation et la taylorisation de la reproduction ainsi que la sélection voire l'eugénisme.

Ainsi, la programmation temporelle de la fécondation dans le secteur agro-alimentaire glisse lentement, et pour d'autres types de considération économico-techniques (emploi, stabilité économique, vacances et congés) vers la procréation.

Ainsi, la programmation à tout prix de la conception, figure inversée de la contraception <sup>16</sup>, pousse de plus en plus de couples à recourir aux TDP après quelques mois ou un an de relations possiblement fécondantes sans grossesse. Si bien qu'une partie des inséminations par donneur et des fécondations *in vitro* sont davantage pratiquées pour des couples lents et impatients de procréer que véritablement stériles.

La taylorisation du processus reproductif chez les animaux, où des vaches porteuses de seconde catégorie assurent la gestation d'embryons de géniteurs et de génitrices de grande race<sup>17</sup>, a aussi en quelque sorte «inspiré» le phénomène des «mères dites utérines» qui portent un enfant sans fournir leur propre ovocyte. Quant à la congélation et au commerce de sperme et d'embryons humains<sup>18</sup>, dérivant en ligne droite du secteur agro-alimentaire, ces applications élargissent davantage encore ce fractionnement de la procréation dans le temps et dans l'espace ouvrant la voie au commerce international de la procréation<sup>19</sup> et accentuant le contrôle de la «qualité de l'enfant»<sup>20</sup>.

En quelques années, les TDP ont vu leurs indications et leur champ d'application connaître une étonnante expansion et l'engendrement est de plus en plus intégré dans cette nouvelle économie

<sup>15.</sup> C'est le cas des biologistes des principales équipes françaises de FIVETE ayant transité par l'Institut national de recherche agronomique (INRA). On retrouve la même situation au Québec, en Australie, aux États-Unis, etc. (voir entre autres, Corea, 1985 et Dufresne, 1986).

<sup>16.</sup> La contraception dure, pilule et stérilet, semble donner l'impression aux femmes qu'elles sont fertiles en tout temps et qu'une fois cette technique interrompue, elles concevront immédiatement. Or, comme le souligne Madeleine Rochon, plusieurs études ont montré les différences de délais de conception selon la méthode contraceptive employée. Ainsi, l'étude de Linn, Schoeben, Monson et al., 1981, portant uniquement sur des femmes fertiles (ayant accouché entre 1977 et 1979 dans un hôpital de Boston) montre que le pourcentage de femmes n'ayant pas encore conçu, après un an d'attente, était respectivement de 24,8, 12,4, 8,5 et 11,9 % pour les ex-utilisatrices d'anovulants, du stérilet, du diaphragme ou d'autres méthodes. Pour que 90 % de ces femmes (ayant finalement accouché) soient enceintes, il aura fallu 24 mois dans le cas des anovulants, 14 mois dans le cas du stérilet, 10 mois dans le cas du diaphragme et 13 mois dans le cas des autres méthodes (M. Rochon, 1986:6).

<sup>17.</sup> Actuellement, les raisons invoquées sont celles de la stérilité d'une femme, mais il serait cohérent avec les développements déjà observés dans ce secteur que les indications s'élargissent progressivement à des raisons dites de convenance. Le 15 mars 1986, Marianne O. Battani, juge de la circonscription de Détroit au Michigan, a déclaré qu'une femme qui devait accoucher, quelques semaines plus tard, d'un enfant conçu à partir d'ovocyte d'une autre femme et du sperme du conjoint de cette femme, n'était pas la mère de l'enfant dont elle allait accoucher. À la demande de Noel Keane, la juge a déclaré que la vraie mère était la mère génétique tandis que la mère «qui a donné naissance» n'agissait que comme «un incubateur vivant»! (D'Adler, 1986, b:63).

<sup>18.</sup> La société Fertility and Genetics Research Inc. de Chicago, spécialisée dans le transfert d'embryons humains par voie non chirurgicale a émis pour 4 millions d'actions sur le marché américain sous le sigle «BABY U». Le 12 décembre 1985, lors de la première réunion de son Conseil d'administration, le responsable de l'étude de marché des donneuses d'embryon, Richard Bernstein soulignait: «Nous pensons que cette affaire a d'énormes possibilités de développement tout simplement parce que la matière première, la femme donneuse existe en abondance et à un coût abordable». [...] En effet la receveuse paiera 2 000 \$ pour quatre transferts. La donneuse recevra 250 \$ à 300 \$ par mois... Ce marché estimé à plus de 50 millions \$ par année s'appuie sur un élément déterminant selon Bernstein, à savoir la compassion et l'altruisme des donneuses. «Cette femme», dit-il «a une profondeur de sentiments et un besoin de partager sa fécondité avec d'autres femmes moins heureuses à cet égard, qui transcende sa profession, son statut socio-économique, son niveau d'éducation et son style de vie [...] L'élément dominant de toute notre recherche, celui qui a le plus de valeur pour vous, c'est la découverte que cette bonté, cette générosité, est une valeur transposable au plan national, au plan international et peut-être un jour, qui sait, au plan cosmique dans l'univers spatial...» (D'Adler et Teulade, 1986:51-63).

<sup>19. «</sup>In January 1984 [...] John Stehura, président of Bionetics Foundation, informed me that he was moving into the international arena in surrogate motherhood. «We're bringing girls from the Orient [...] According to the first plan, the woman would be paid nothing for her services. The couple adopting the child would provide the surrogate's travel and living expenses. «Often the're looking for a survival situation [...] They come from underdevelopped countries «where food is a serious issue»... (Corea, 1985: 245).

<sup>20.</sup> Il est de règle dans la plupart des contrats d'enfantement de prévoir des échographies, une amniocenthèse ou encore une biopsie chorionique et de stipuler qu'en cas de malformation congénitale ou «d'imperfection majeure», la mère avorte ou garde son enfant...

institutionnelle et/ou marchande, au point où bon nombre de techniques, comme l'insémination artificielle, sont banalisées avant même d'avoir fait l'objet d'un véritable débat social. Par ailleurs, des pratiques comme la FIVETE, présentée, au départ, comme l'ultime recours à la stérilité d'un couple sans enfant, est de plus en plus pratiquée, pour des couples ayant déjà des enfants, pour des femmes ayant déjà été stérilisées²¹, pour des hommes ayant certains problèmes de fertilité²², etc. Quant au recours aux «mères porteuses», d'abord présenté sous le signe de l'altruisme féminin à l'égard de femmes stériles et de couples sans enfants, ce commerce, promu et encadré par plusieurs dizaines d'agences commerciales, a été ouvert dès ses débuts, aux hommes célibataires, ou à des couples transsexuels (Breo and Keane, 1981), ce qui n'a rien à voir avec la stérilité féminine, initialement invoquée, et rien à voir avec des indications dites médicales, à moins de considérer l'incapacité des hommes de mettre au monde un enfant comme une pathologie...

En fait, l'enfantement contractuel risque fort de glisser, au cours des prochaines années, de sa forme classique de «mère-porteuse» à celle de «mères gestatrices» ainsi que vers le «don» et la «vente» d'ovocytes et d'embryons, voire même vers la gestation extracorporelle dite «mère machine»...

Ce glissement de l'enfantement vers l'économie de la reproduction, faisant des femmes de simples figurantes de la mise en scène médico-technique, risque de les soumettre de plus en plus à cette conception techniciste et économique de la mise au monde, de les aliéner et de l'enfantement et d'elles-mêmes jusqu'à ce que la «mère-machine» 23 absorbe éventuellement l'expérience humaine de la gestation. Ainsi, après avoir été évincées de la conceptualisation même du discours économique et marginalisées de l'économie sous l'alibi de la procréation et de la reproduction domestique, véritables points aveugles de cette société andocentriste et de son savoir (Vandelac, 1985a, 1986b), certaines femmes seront peut-être dorénavant évincées de l'enfantement et vouées, au nom d'une prétendue libération, à s'assimiler complètement au modèle masculin... Il est pourtant aussi absurde de prétendre que les Noirs se libéreront du racisme le jour où ils seront tous blancs, que de prétendre que la «libération des femmes passe par la «libération» de la gestation! Cette conception biologisante, où la libération des femmes consisterait à «se libérer de leur propre corps» et non des rapports sociaux hommes-femmes, fait une fois de plus des victimes les coupables, tout en poussant l'aliénation à des sommets encore inégalés. Les femmes seront-elles ainsi contraintes de passer de la barbarie de la maternité esclave (trop souvent imposée et meutrière) à la décadence (marquée par l'aliénation et l'atrophie des fonctions reproductrices) et cela sans avoir connu la civilisation, c'est-à-dire une véritable reconnaissance sociale, culturelle et symbolique de l'importance de l'origine et de la filiation maternelle ainsi que de la transmission par les mères, par les femmes, d'une culture, d'un langage, de valeurs autres... (De Vilaine et al., 1986:11.)

L'une des lignes de force des TDP, et notamment de l'enfantement contractuel, est d'inverser la place des sexes dans la procréation, voire d'annuler complètement la mère au profit du géniteur. Sous le signe de la pseudosymétrie des organes et des fonctions reproductrices mâles et femelles, et sous l'alibi d'un prétendu «droit» de la personne à «se reproduire»<sup>24</sup>, se sont établies de fausses équivalences entre maternité et paternité. Au point, où dans le cas des «mères porteuses» on fait

<sup>21.</sup> Une estimation d'André Jean, portant sur une seule cohorte de fécondation in vitro en 1985, évaluait à près de 30 % les femmes ligaturées faisant partie de la clientèle en fécondation in vitro du CHUL (André Jean, CSF, 1986:41). On voit se dessiner le même phénomène en France, mais dans des proportions beaucoup moins importantes puisque le Québec détient l'un des plus haut taux au monde de stérilisation volontaire...

<sup>22.</sup> L'indication masculine de la FIVETE, en cas d'infertilité du mari, représente actuellement l'indication de fécondation in vitro qui augmente le plus rapidement. Or, aucune étude ne permet de croire à une réelle efficacité de la FIVETE dans ce cas. Les résultats de la première étude menée par les équipes Frydman, Testart, Johannet et al., 1986, aux hôpitaux parisiens de Bicêtre et de Béclère concluent qu'il ne s'agit pas d'une indication probante pour la FIVETE, sauf pour des cas bien spécifiques. Compte tenu des coûts humains subis par la personne non stérile du couple, en l'occurrence la femme, qui est soumise à une série d'interventions lourdes, douloureuses et risquées, pour que leur conjoint puisse être père génétique, ces chercheurs s'interrogent et proposent de limiter ces recherches sur une base essentiellement expérimentale et non plus sur une base large comme c'est présentement le cas (Conférence de P. Johannet, Hôpital Royal-Victoria, Montréal, 11 novembre 1986).

<sup>23.</sup> Science fiction? «Depuis 2050, l'œuf humain peut mûrir, se développer entièrement dans des centres spécialisés, hors de l'utérus maternel... La femme du xx1° siècle, même la femme illettrée, même celle qui ne sait pas compter, a définitivement acquis la maîtrise de la reproduction [...] Le terme grossesse a presque cessé d'avoir un sens.» Jean Bernard, aujourd'hui président du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé dans le Monde, 7-8/2/1982.

<sup>24. «</sup>Le droit à la vie paraît bien impliquer le droit de tout être humain de donner la vie, la liberté de choisir les moyens par lesquels il pourra donner la vie.» Robert Badinter, Garde des Sceaux, dans une allocution devant le Conseil de l'Europe à Vienne, 19-20 mars 1985.

prévaloir la preuve spermatique de la paternité sur l'expérience humaine de l'enfantement et sur les échanges mère-enfant en cours de gestation (Fonty, 1986; Laing, 1986; Frydmann, 1986). Alors que jusqu'à présent seules la loi, l'Église et la parole de la mère assuraient socialement et rassuraient psychologiquement l'homme de sa paternité, voilà que dans le cas de l'engendrement contractuel, la mère se voit littéralement «déboutée de sa maternité» par l'astuce d'un contrat monétaire et par l'artifice du langage. Comme si, en quelque sorte, la langue qui avait fait le père défaisait maintenant la mère... certains avocats d'agences des «mères porteuses» allant jusqu'à dire que la mère qui accouche d'un enfant n'est pas nécessairement sa mère...

Dans le cas de la FIVETE, le rôle de la mère est occulté (qui se souvient du nom de celles qui ont porté ces enfants) alors que les biologistes et les médecins deviennent les «pères scientifiques». laissant d'ailleurs parfois échapper qu'ils «font des enfants aux femmes stériles»...

Enfin, et c'est sur cet élément que portera surtout l'extrait que nous vous présentons, les TDP dans leur ensemble et l'enfantement contractuel de façon particulière, sont nés d'une langue dominée par les métaphores corporelles, les phantasmes et les codes masculins. Dans le cas des «mères porteuses», cette économie de la procréation s'est d'abord engendrée par les petites annonces des journaux pour ensuite «prendre corps» à travers le discours des médias, des avocats, des médecins et des psychologues.

D'ailleurs, l'essence même de l'engendrement contractuel est d'assujettir le corps au langage, de faire prévaloir le signe (monétaire et contractuel) sur l'expérience de l'enfantement, le fractionnement du corps («nous la payons pour son utérus»)<sup>25</sup>, sur l'intégrité physique et psychique d'un être humain.

Cette désincarnation de l'enfantement constitue une étonnante opération du langage et plus précisément des trois pouvoirs dominants du langage qui, selon Serres<sup>26</sup>, constituent aussi les trois pouvoirs dominants de la société moderne à savoir: le langage performatif de l'administration, le langage séducteur des médias et le langage de vérité de la science. Or, l'enfantement contractuel est un exemple magistral de la collusion de ces trois pouvoirs du langage où le pouvoir performatif de l'administration, incarné par les avocats, les agences et les tribunaux, s'associe au pouvoir séducteur des médias et au pouvoir de vérité de la science (médecins et psychologues), pour assimiler l'enfantement aux schémas de la paternité au profit du géniteur-acheteur.

Après ces quelques lignes de préambule, à la fois déjà trop longues et pourtant trop succinctes, revenons à l'objet de ce texte: la déportation des «mères porteuses» à travers les mots...<sup>27</sup>

# 1. LA NOSTALGIE DES CHOUX...

En quelques années, les termes mère porteuse, mère d'emprunt, location d'utérus, etc., ont contribué à modeler dans l'inconscient collectif une nouvelle symbolique et un nouvel imaginaire de l'engendrement et de la maternité. Au point où cette incroyable floraison de néologismes relatifs aux contrats d'engendrement, nous donne presque la nostalgie des naïves histoires de cigognes et de feuilles de choux...

Face à ce nouveau paradigme de la «maternité de substitution», un travail de critique épistémologique s'impose. L'analyse qui suit portant sur le seul construit lexical de l'enfantement contractuel, nous permettra de mieux comprendre comment cette véritable explosion linguistique a non seulement joué un rôle clé dans la diffusion du phénomène des mères porteuses, mais aussi comment elle a accentué la programmation temporelle et qualitative d'enfants et l'éclatement de la maternité en mère génétique, gestatrice et «sociale»<sup>28</sup>, rupture idéologique fondamentale pour le développement des technologies de procréation. Cette analyse permettra aussi de saisir comment

<sup>25.</sup> Entrevue de William Handel, directeur de l'une des plus importantes agences américaines de «mères de substitution» (Clarke, 1984:133).

<sup>26.</sup> Conférence de Michel Serres, École polytechnique de Montréal, 8 octobre 1986.

<sup>27.</sup> Une première version du texte qui suit a été publiée dans la revue féministe canadienne DRF/RFR de l'Université de Toronto en mars 1987.

<sup>28.</sup> Cet éclatement de la maternité caractérisé dans l'engendrement contractuel par l'insémination artificielle du père-acheteur et par les termes d'un contrat monétaire où la mère s'engage à passer une batterie de tests médicaux, à avorter en cas de malformation et à livrer à la naissance un enfant qui soit biologiquement celui de l'inséminateur, n'est en rien assimilable au «don d'enfant» de certaines sociétés africaines. En outre, cet éclatement de la maternité conduit déjà au don d'ovule et au transfert d'embryon et ouvre donc la possibilité qu'une femme donne un ovule, qu'une autre assure la gestation et accouche de l'enfant et qu'une troisième l'adopte, ce qui n'a aucun équivalent dans l'histoire humaine.

ce nouveau lexique a profondément contribué à réduire la maternité en simple gestation et à assimiler la mère à son utérus, bref à faire de cette activité humaine hautement sociale, symbolique et culturelle (O'Brien 1981) une simple fonction instrumentale, et de ces femmes de véritables incubateurs ambulants.

Cette réification de la maternité a aussi permis de glisser vers l'idée de symétrie sexuelle dans la procréation; ovules et sperme, maternité et paternité, vente de sperme et contrat d'enfantement, devenant, par la magie des mots et d'une mystification égalitariste, de simples équivalents. (Gavarini, Vandelac, 1985.) C'est au nom de cette pseudosymétrie et de la prétendue liberté des femmes que s'est amorcée cette vente de force de procréation — en des termes aussi androcentristes que ceux de la vente de la force de travail — (Vandelac, 1984) et que s'est mis en place cette nouvelle économie de la reproduction humaine au croisement des recherches vétérinaires et médicales.

C'est aussi par le biais de cette symétrie, figure de proue d'une conception quelque peu colonisée de l'émancipation des femmes, que s'est sournoisement imposée une inversion sans précédent des rapports de sexes dans la procréation. Ainsi, le fait qu'une femme soit mère de l'enfant dont elle accouche<sup>29</sup>, basée depuis des millénaires sur l'évidence de la grossesse et de la mise au monde, est battue en brèche, par certains directeurs d'agences de mères porteuses prétendant que la mère qui enfante n'est pas nécessairement la mère. William Handel, codirecteur de l'un des plus importants réseaux de «mères porteuses» déclare sans ambages: «Nous disons qu'une mère qui porte un enfant n'est pas obligatoirement la véritable mère. Dans le cas d'une mère porteuse, nous la payons pour son utérus.» (Clarke, 1984:127). Cette primauté de la paternité génétique sur la maternité s'établit sur l'entente contractuelle d'abstinence de relation fécondante de la future «mère» durant la période d'insémination artificielle, sur la notion de propriété du sperme servant à la fécondation et sur l'éventuelle vérification a posteriori des liens génétiques père-enfant, le tout enrobé par l'astuce d'un contrat monétaire ou altruiste, permettant au géniteur d'acheter ou de prendre possession de sa «demi-progéniture»...

Enfin, tout l'environnement linguistique de ces métaphores et métonymies a contribué à façonner un idéal de liberté, voire de nécessité et même de droit, pour tout individu, mâle ou femelle<sup>30</sup>, de «s'auto-engendrer», tout en évitant la relation hétérosexuelle avec celle qui enfantera et tout en gommant et la relation mère-enfant et la mère elle-même...

Hyperréelle, plus réelle que le réel, pour reprendre l'expression de Baudrillard, la terminologie relative aux contrats d'enfantement, construite sur une série de glissements, d'emprunts et de pures créations linguistiques a pratiquement fait naître le phénomène dans l'opinion publique, avant même que les premiers enfants aient vus le jour (Vandelac, 1986f). Si ce nouveau discours social s'est imposé à une telle vitesse, c'est sans doute à cause du blitz promotionnel de la presse, qui a présidé à la «mise en marché» du phénomène. Mais c'est aussi que les principaux promoteurs ont su constituer, un discours neuf et pragmatique, enrobé «d'humanisme» et dont les termes euxmêmes frappent l'imaginaire avec l'impact des flashes publicitaires tout en étant suffisamment ambigus pour se modeler à tous les publics<sup>31</sup>.

# ENGROSSÉES PAR LA LANGUE...

En s'imposant dans le langage courant, les termes tels «mère d'accueil» et «mère d'emprunt» ont contribué à banaliser le phénomène, à délimiter les angles d'approche, à court-circuiter toute réflexion critique, bref, ils ont joué un rôle capital dans l'élaboration et la diffusion du discours et des pratiques d'engendrement programmées et rétribuées par et pour le géniteur<sup>32</sup>.

<sup>29.</sup> Que cette femme assume ou non, par la suite, de se vivre et d'agir en tant que mère de cet enfant modifiera certes les rapports avec cet enfant. Quoiqu'il advienne, la vie de cette femme et celle de cet enfant seront néanmoins traversées et marquées par ce lien initial mère-enfant.

<sup>30.</sup> Les avocats et la presse invoquent fréquemment la possibilité pour une femme seule et/ou lesbienne de recourir à une «mère porteuse» pour des raisons dites de convenance et généralement caricaturées sous la forme de projets de vacances, de carrière ou encore pour éviter l'enfantement. Cependant, jusqu'à présent nous n'avons pu relever aucun cas du genre dans la littérature analysée. Notons au passage qu'on parle toujours de raisons de «convenance» pour les femmes mais jamais pour les hommes!

<sup>31.</sup> Ce discours, dans la foulée des discours sur la planification des naissances, fait preuve des mêmes conceptions réductrices et technicistes de la sexualité et des rapports de sexes. Voir aussi «L'enceinte de la maternité», Louise Vandelac, dans *Maternité en mouvement*, A. M. de Vilaine, L. Gavarini et M. Le Coadic, Grenoble, PUF et Saint-Martin, Montréal, 1986.

<sup>32.</sup> Nous ne faisons pas abstraction des cas où l'épouse du géniteur adoptera éventuellement cet enfant. Malgré son implication, le rôle de celle-ci demeurera cependant secondaire dans ce type d'opération.

On peut regrouper ces appellations en 7 grandes catégories lexicales, selon que l'accent est mis sur la seule gestation (mère porteuse, femme porteuse, porteuse, gestatrice); sur la filiation et sur les relations entre les acteurs (mère d'emprunt, mère de substitution, mère hôtesse, mère subrogée, parentalité subrogée, mère de remplacement, mère par procuration, etc.); sur le caractère marchand de l'activité (mère mercenaire, vente de grossesse, vente d'enfant); sur la rétribution d'un organe (location d'utérus, ventre à louer, temps de location utérin); sur le caractère convivial et généreux de l'engagement (prêt d'utérus, don d'enfant, mère d'accueil, maternité pour autrui); sur l'origine de l'enfant (enfant issu d'un repiquage utérin, enfant prothèse, etc.), ou enfin sur certaines caractéristiques de l'entente (adoption anténatale programmée).

Avant de procéder à l'analyse critique de chacune de ces expressions, examinons d'abord l'ensemble du contexte langagier et métalinguistique de l'engendrement contractuel, et cela en portant une attention particulière au fait que le terme «mère» constitue, explicitement et implicitement, le pivot de toute cette construction lexicale. Comme on le verra, il est idéologiquement fort significatif d'englober cette économie de la procréation et ce renversement des rapports de sexes dans l'engendrement par une terminologie centrée sur la mère...

# LE VENTRE DANS LES VOILES...

En mettant tous les projecteurs sur ces mères et sur leurs prétendues motivations monétaires ou altruistes (mères mercenaires ou mères d'accueil), ainsi que sur les modalités techniques, médicales et surtout juridiques de l'opération (contrats de mères d'emprunt, etc.), le construit lexical de l'engendrement contractuel a balisé, d'entrée de jeu, les termes mêmes du débat<sup>33</sup>.

Ainsi, comme aucun terme ne désigne les géniteurs de façon spécifique, les initiateurs et les principaux bénéficiaires des contrats d'engendrement peuvent nager allègrement dans les limbes du non-dit... En effet, rien dans le vocabulaire et dans les mots clés du nouveau lexique de procréation, ne distingue ces «géniteurs-employeurs-acheteurs» de tous les autres pères. Pourtant la paternité prend ici une figure tout à fait nouvelle et inusitée. C'est la première fois, en effet, que la paternité est à la fois programmée, «asexuelle» et génétiquement prouvée. C'est la première fois aussi que le père morcelle ainsi la mère et la maternité en s'assurant de la rupture psychologique anténatale des liens mères-enfants (ces femmes sont fortement incitées à se dire qu'elles ne portent pas «leur enfant»!!!), et en mettant à l'écart et au silence celle qui enfante...<sup>34</sup>.

Lovés dans le creux du discours, comme portés eux-mêmes par les «mères porteuses», ces géniteurs disparaissent du contexte langagier: leurs motivations, leurs enjeux et leur rôle étant dès lors d'autant plus facilement occultés. Il en est de même pour tous les intermédiaires, avocats, médecins, psychologues, intervenants sociaux, journalistes, qui, à travers les agences dites de «mères de substitution» ou à travers les institutions étatiques, médiatiques ou autres, tirent profit de ce nouveau commerce.

Centrer tout ce débat sur les mères «sociales» et sur les mères «porteuses», en présentant les unes ployées sous la douleur de la stérilité et voulant un enfant à tout prix, alors que les autres seraient des femmes généreuses et compatissantes ou au contraire avides d'argent et alors irresponsables et mauvaises mères, conduit inconsciemment à faire porter aux femmes tout le poids de cette nouvelle économie de l'enfantement. On met alors en sourdine les rapports hommes-femmes qui traversent non seulement la vie de ces femmes et de ces couples mais aussi l'organisation même de ce marché de la reproduction. Ce type de construction lexicale donne alors l'impression qu'il s'agit d'une simple affaire de femmes. On camoufle ainsi le fait que cette espèce de «polygamie procréative» s'appuie sur la possibilité de scinder la maternité entre la génitrice privée de la jouissance de son enfant et l'adoptante privée de l'expérience de l'engendrement, alors que les intérêts du géniteur et des intermédiaires sont gommés et que l'enfant disparaît littéralement dans l'entre-deux mères...<sup>35</sup>.

<sup>33.</sup> Cette analyse s'appuie sur l'étude de la couverture de presse française et québécoise concernant l'enfantement contractuel au cours de la période 1979-1985 et d'une vaste revue de la littérature internationale sur le sujet.

<sup>34.</sup> Bon nombre de pères et/ou de parents acheteurs-adoptants refusent non seulement de rencontrer la mère, mais s'assurent qu'elle n'ait ni leur adresse, ni leur numéro de téléphone afin d'éviter d'être ultérieurement importunés. Dans certains cas, un double système d'agences ainsi que «l'exportation des mères porteuses» hors des frontières nationales au moment de l'accouchement, permet d'assurer que ni la mère ni l'enfant ne puissent se retracer.

<sup>35.</sup> À voir l'importance qu'ont pris depuis quelques années les mouvements de retrouvailles au Québec et à considérer l'impact des problèmes de filiation pour la majorité des analysé(e)s, il y aurait pourtant heu de s'intéresser davantage au sort des enfants ainsi conçus...

#### LA PROSTITUTION DES MOTS...

Désigner sous l'appellation «phénomène des mères de substitution» ou des «mères porteuses» à la fois les femmes qui enfantent, les géniteurs, les adoptant(e)s, les enfants, les intermédiaires ainsi que l'ensemble des activités de l'enfantement contractuel, rappelle la figure linguistique de la prostitution, où l'acte de se prostituer devient le substantif de la fonction (la prostituée), et où l'extension du terme (la prostitution) décrit l'ensemble des activités de commerce sexuel. Dans le cas de la prostitution, on sait combien la puissance d'un seul mot a modelé toute la conception sociale de cette activité, assimilant les prostituées à une sexualité «exacerbée», comme si elles incarnaient à elles seules l'ensemble des relations de prostitution... alors que les clients, sans dénomination propre, peuvent ainsi se faufiler et filer entre les mots, sans peur, sans reproche et sans nom...

Le terme prostituée gomme ainsi, d'un seul trait, le fait qu'il s'agit d'une relation sexuelle et monétaire et non d'un vice féminin<sup>36</sup>. Ce terme occulte aussi le fait que les acheteurs-consommateurs de services sexuels, les intermédiaires, et plus largement la société masculine, incite, voire accule une partie des femmes à monnayer leur sexualité. Ainsi, le simple mot prostituée et plus fréquemment encore celui de putain (terme accentuant encore davantage le caractère corrompu et dégradant de ce marchandage sexuel) jette tout l'opprobe social sur ces femmes, sans même que soient nommés, sinon à travers le terme polysémique et aucunement outrageant de client, les acheteurs et organisateurs de ce marché sexuel.

De la même façon l'appellation «mère porteuse ou subrogée» confond en un seul terme la personne, la fonction et le phénomène social, masquant alors l'origine masculine du phénomène ainsi que ses enjeux politiques, idéologiques et économiques...

Cela rappelle, en fait, des expressions comme «la question juive», «la question des femmes» ou encore «le problème des Noirs», où la cooccurrence des termes camoufle l'autre acteur de la relation et mène au parfait contresens. Ainsi, comme le souligne Guillaumin (1978), de telles expressions impriment dans l'inconscient l'idée que ce sont les Juifs ou les femmes qui constituent la question alors que c'est leur place, voire leur existence même qui est mise en question par le groupe dominant. L'expression «le problème des Noirs» insinue que ce sont les Noirs qui ont des problèmes ou qu'ils sont le problème, occultant dès lors que c'est le racisme qui constitue le cœur du problème! De façon comparable, la banalisation des termes «mères porteuses» ou «mères d'emprunt» construit dans l'opinion publique cette impression tenace que le phénomène, la question et le problème sont, d'un seul mot, tout entiers contenus dans le ventre de ces femmes...

# MÈRES PORTEUSES ET PORTE-À-FAUX...

Ces mots flashes, en jetant leur lumière crue essentiellement sur les femmes transformées pour les besoins de la cause en anges ou en putains de la procréation, plongent dans l'ombre les intérêts du géniteur, des adoptantes, des intermédiaires et de la société androcentriste. Plus fondamentalement encore, ils contribuent à réduire ce phénomène social à sa gestion technico-juridique, occultant ainsi ses fondements idéologiques voire la généalogie d'un tel renversement des rapports d'engendrement. Enfin, cette lecture morale au premier degré, bénissant l'altruisme de celle qui «donne» son enfant et condamnant le mercantilisme éhonté de celle qui le «vend», évacue, en fait, les transformations majeures des représentations et des rapports socio-sexués en jeu dans l'engendrement contractuel.

# LE STATUT DE L'ÉJACULAT...

Parmi ces transformations majeures, mentionnons d'abord la modification du «statut» de l'éjaculat. En effet, celui-ci passe de simple élément sexuel éventuellement procréateur à une preuve de paternité. Ainsi, l'éjaculation masculine, souvent, avouons-le, «semée aux quatre vents», prend la forme, dans le cas de l'enfantement contractuel, d'une éjaculation «patentée», c'est-à-dire d'une signature spermatique faisant office de preuve du leg génétique, bref de quasi «patente»... Entre des éjaculations vaginales amnésiques de leur éventuel pouvoir fécondant et des «éjaculations en tube» comme rite et preuve de paternité, le changement est quelque peu radical... Surtout quand

<sup>36.</sup> Nous centrons ici notre propos sur la prostitution féminine, de loin la plus répandue. Mais cela est aussi valable, avec quelques variantes, pour la prostitution masculine et homosexuelle.

cette signature spermatique, doublée d'un contrat monétaire permet de programmer la naissance de l'enfant, de contrôler sa gestation et sa qualité: en contrôlant la génitrice et de légitimer son appropriation par la mise à l'écart de sa mère.

Plus étonnant encore, les organes et les fonctions reproductrices des hommes et des femmes sont, par une étrange conception de la symétrie homme-femme, quelque peu confondus... Ainsi, le premier avocat impliqué dans un cas d'enfantement contractuel invoqua, et la plupart des autres après lui, que le sperme équivalait à l'ovocyte d'une femme ainsi qu'à neuf mois de grossesse:

surrogate mother-is exactly equivalent to artificial insémination of women by anonymous donors, a standard practice when a husband has an insufficient sperm count (Harris F. Simond, The Obstetric/Gynécology News, in Breo and Keane 1981:34).

Cette transmutation du sperme, si l'on peut dire, s'opère par la coupure technique entre l'éjaculation et l'insémination, impliquant la participation médico-technique d'un tiers, habituellement médecin. C'est en effet au prix de la substitution de l'insémination artificielle à une relation hétérosexuelle potentiellement affective, jouissive et symbolique de fécondation<sup>37</sup>, bref au prix d'une mise à l'écart de l'amante que s'opère la mise à l'écart de la mère.

En séparant techniquement masturbation et insémination, le géniteur réduit en quelque sorte son propre capital génétique à un objet symbolique. Cette première réification d'une partie intégrante de lui-même semble étrangement l'autoriser à réifier la relation humaine d'engendrement avec une femme pour lui demander ensuite de réifier son rapport à l'être qu'elle engendre. Ainsi ce triple processus de réification, du sperme d'abord, de la copulation ensuite et enfin de la grossesse, permet supposément d'éradiquer l'émotivité de la relation sexuelle fécondante et de réduire l'insémination à une opération technique, mesurée, contrôlée et rationnelle. Par une série de glissements successifs, cela conduit la mère «porteuse» à se vivre intérieurement complètement clivée. En fait, on semble vouloir que cette femme vive sa grossesse avec le même rapport d'extériorité qu'un homme par rapport à sa production spermatique...

En prétendant que le recours aux mères porteuses correspond au recours à l'insémination artificielle, on établit, en fait, une équivalence entre un éjaculat, capital génétique certes, mais matière extérieure au corps, avec une femme donnant naissance à un être humain. Peut-il y avoir plus grand mépris des femmes et notamment des mères, que de les réduire et de les assimiler ainsi à un éjaculat?

#### PORNOGRAPHIE PROCRÉATIVE...

Outre cette misogynie incomparable modelant complètement un nouvel imaginaire de l'enfantement, où la symétrie des sexes est présentée comme gage de la «libération des femmes» — libération d'elles-mêmes sans doute... — certaines formes d'enfantement contractuel poussent les limites de la pornographie du champ de la sexualité à celui de la procréation. Dans un certain nombre d'agences, le géniteur ne connaît de la future mère que sa photo, préalablement choisie dans un catalogue de photos et de descriptions de mères-porteuses, et il inséminera donc, en quelque sorte une «femme-de-papier» qu'il n'aura jamais rencontrée.

On a là un étrange continuum pornographique entre le choix d'une mère-sur-catalogue et l'éjaculation devant des photos «suggestives» d'autres femmes<sup>38</sup>, afin qu'un autre homme insémine techniquement la première «photo-femme»... Après le voyeurisme masturbateur des revues porno, des sex-shop, et «du sexe au téléphone», en serait-on maintenant venu à «faire-des-enfants-en-photo»?

Autrement dit, assisterait-on au passage de la pornographie sexuelle, où une femme est réduite à un sexe, à la pornographie procréative où elle n'est plus qu'un ventre? Assisterait-on à l'implosion de sens d'un acte humain d'engendrement qui demeure dans l'anthropologie et dans l'histoire de tout individu un acte fondateur?

Serait-ce le fractionnement et l'abstraction totale d'un acte sexuel impliquant jusqu'alors l'intégrité de l'être et sa relation à l'autre? Serait-ce la paradoxale confusion de la sexualité à son

<sup>37.</sup> Ces termes ne cachent aucune idéalisation de cette relation hétérosexuelle impliquant toutes les variantes possibles de sentiments et de sexualités, allant du viol bestial à l'indifférente masturbation et jusqu'à la tendresse profonde, l'amour passion ou les désirs de fusion...

<sup>38.</sup> Bien que ce ne soit pas la règle partout, certains cabinets où s'exécutent ces futurs pères sont «agrémentés» de photos suggestives alors que des revues sont négligemment laissées dans d'autres.

image, au point d'être une sexualité par l'image, et cela, comble du paradoxe, au nom d'une conception étriquée et perverse de la fidélité à une autre femme?

En fait, l'immoralité et la perversité c'est qu'une expérience humaine aussi fondamentale glisse dans la culture de l'image au point d'être complètement avalée et transfigurée par l'image. Comme si cette «image-simulacre» précédait le réel, en inversait la succession logique, causale et sa reproduction (Baudrillard, 1986:156). Comme si l'image contaminait le réel et le «modélisait», ne se conformant au réel que pour mieux le déformer et pour le subtiliser à son profit... (ibid.).

«Dans la relation dialectique du réel et de l'image, il y a longtemps», dit Baudrillard, «que l'image l'a emporté et a imposé sa propre logique, immanente, éphémère, sans profondeur, logique immorale, au-delà du vrai et du faux, au-delà du bien et du mal, logique d'extermination de son propre référent, logique d'implosion du sens où le message disparaît de l'horizon du médium.» (*ibid.*) En fait, le phantasme sous-jacent à cette pratique ne serait-il pas de faire imploser, par jeux d'images et par jeux de mots le référent même de l'enfantement, autrement dit d'en finir avec la mère...?

# LES «SOUTENEURS» DE LA PROCRÉATION?

Ce rapport «canular» de l'enfantement contractuel (ce néologisme traduit bien l'aspect mystificateur et des canules d'insémination et de toute l'opération...), est non seulement monnayé afin d'inciter des femmes à ce marché, mais il est aussi juridiquement et psychologiquement très fortement encadré pour les forcer à respecter l'entente. Cela rappelle étrangement la figure des souteneurs dans la prostitution qui menacent leurs protégées des pires maux si elles abandonnent la partie...

Ainsi, souligne William Handel, avocat codirecteur de l'une des plus importantes agences de «mères subrogées» aux États-Unis:

Il peut arriver que la mère porteuse soit une habile truqueuse, qui déjoue les pièges des psychologues ou est un peu folle. Mais il faudrait qu'elle le soit beaucoup pour tenter de garder l'enfant, car nous la poursuivrions alors en justice pour action en dommage émotionnel (sic!) et pour fraude — sans que nous puissions pour autant la poursuivre pour n'avoir pas rendu l'enfant (Clarke, 1984:134).

Depuis cette entrevue, l'interprétation de la loi de certains États américains permet même (c'est la conclusion de l'affaire américaine Whitehead et Stern — encore un dossier juridique de Noël Keane —) d'obliger la mère à rendre l'enfant... À l'avant-garde, dans le genre, la Commission de réforme du droit de l'Ontario va jusqu'à proposer d'émettre un mandat contre ces mères récalcitrantes afin de saisir l'enfant...

# PERVERSIONS OU EXTENSIONS DE CERTAINES TECHNOLOGIES DE PROCRÉATION

Ces contrats d'enfantement impliquent aussi, dans leur forme la plus courante<sup>39</sup>, l'utilisation d'une large gamme des technologies de procréation allant de l'insémination artificielle aux multiples variantes de diagnostic prénatal. Or, ces techniques, complètement perverties de leur sens original, servent moins, dans le cas de l'insémination, de palliatif à l'infertilité que de preuve de «purepaternité», alors que le diagnostic prénatal passe du statut d'une technique de prévention, à celle d'une technique de contrôle de qualité du «produit acheté».

Ainsi, l'insémination, révèle ici de façon plus cocasse encore son caractère essentiellement idéologique. Cette intervention dite «médicale» n'est qu'un «cache-sexe» permettant d'enfanter avec quelqu'un d'autre, tout en réduisant cet autre à un éjaculat, déposé techniquement par un «pistolet d'insémination» selon l'expression de Dajoux<sup>40</sup>. Un tel subterfuge permet de gommer alors toute relation humaine et toute jouissance possible, réifiant ainsi toute référence au géniteur. L'institution idéologico-politique de la fidélité conjugale est ainsi maintenue, cette femme et cet homme n'ont pas à négocier une relation avec le géniteur et bon nombre d'hommes n'ont pas à avouer publiquement leur stérilité<sup>41</sup>.

<sup>39.</sup> Nous ne parlons pas ici des dons d'ovocytes, ni des transferts d'embryons, dont nous traiterons dans une autre section.

<sup>41. «</sup>L'insémination recueille donc en premier lieu l'adhésion de l'homme qui peut ainsi cacher sa stérilité et celle de son couple (sic!), chose totalement impossible avec l'adoption. Cet avantage est décisif pour les hommes (Dajoux, 1985:51).

Cette «médication» idéologique, toujours employée pour la personne non stérile du couple, est plus caricaturale encore dans l'engendrement contractuel. En effet, l'insémination ne prétend pas pallier une infertilité masculine mais bien à l'infertilité de son épouse — s'il y en a une — et cela en étant pratiquée sur une autre femme parfaitement fertile! Cette fois, on prétend donc «pallier» psychologiquement et à distance à la stérilité d'une femme, — en inséminant «médicalement» une autre femme! Médecine de pure magie, l'insémination passe donc ici du statut de pseudopalliatif de la stérilité à une pseudo-preuve de «pure-paternité». Cette paternité, en partie «prouvée» par l'insémination en période fertile, se dit en effet pure et morale, car elle permet d'éviter une relation sexuelle hors mariage! Comme le dit Noël Keane, ce «père des mères porteuses», relatant les propos de Tom, ce vétéran de la guerre du Vietnam qui fut son premier client:

He chose artificial insemination because he said it would be immoral for him to have a sexual relationship outside of marriage to father a child!

Engendrer sans pécher... Peut-être l'Immaculée Conception est-elle androgyne!

Toujours côté perversion des technologies de procréation, il est intéressant d'observer que les multiples techniques de diagnostic prénatal, sont cette fois clairement appliquées pour contrôler la qualité du «produit», avec exigences d'avortement en cas de malformation ou de déficience du fœtus...

#### DÉSINCARNATION DE LA MATERNITÉ ET BIOLOGISATION DE LA PATERNITÉ

Le phénomène des «mères-porteuses» ne se limite pas à «porter un enfant» mais implique de concevoir cet enfant dans un rapport technique, monétaire et contractuel où l'insémination artificielle et la gestation sont programmées et qualitativement surveillées afin de remettre l'enfant «parfait» au géniteur. Ce qui se noue dans la trame de cette dénomination, c'est la programmation avant même la conception de la rupture, à la fois dans le langage et dans l'expérience, entre «porter» un enfant et en être mère...

Enfin, cet univers lexical occulte complètement l'un des arguments clés du recours à ces contrats d'enfantement à savoir: la volonté du père de transmettre son patrimoine génétique afin que cet enfant soit véritablement le sien. Comme le souligne Noel Keane «there is a simple reason why people prefer finding a surrogate mother to adoption: the child will bear the genetic emprint of the man». (Keane and Breo, 1981:15). Pour traduire cette réalité dans le langage, il faudrait déplacer l'angle d'approche et parler de géniteur-acheteur et non de mère porteuse... Pour traduire la biologisation de la procréation qui est en jeu dans de telles opérations, il faudrait parler du nourrisson du géniteur, «blanc et caucasien» de préférence, comme l'indiquent certaines petites annonces parues dans la presse. Parler de bébés sur mesure ou de nouveau-nés programmés serait, là aussi, plus juste et plus révélateur que de parler de «mère de substitution.»

Après cette longue échappée à l'ombre des termes, pour en dévoiler les trésors cachés, revenons à chacune des expressions de l'enfantement contractuel.

# 2. MATERNITÉ EN MORCEAUX... PORTER OU SE COMPORTER EN MÈRE...

Comme plusieurs l'ont déjà souligné, l'expression «mère porteuse» est inexacte puisque cette mère transmet aussi son patrimoine génétique. Cependant, même si cette femme assumait seulement la gestation avec l'ovocyte d'une autre femme, la gestation implique une relation physique, psychologique, émotive avec cet être intérieur donnant lieu à un ensemble de pratiques culturelles de soins et d'attentions dans la gestuelle, la nutrition, la mobilité qui n'est aucunement réductible à un phénomène infra-humain de «portage» mécanique ou encore à la gestation animale, tel qu'évoqué par le terme «porteuse». Une telle appellation nie la conscience de reproduction des femmes et gomme le caractère culturel, symbolique et imaginaire de l'enfantement, tout en révélant un profond mépris face à cette expérience humaine fondamentale et face aux mères elles-mêmes<sup>42</sup>.

Dans l'insterstice de l'unité lexicale «mère porteuse» se cache aussi l'autre mère et l'autre de la mère. Si une mère est porteuse cela insinue que l'autre ne l'est pas, instituant dès lors dans l'imaginaire, et par le simple artifice du discours, une nouvelle catégorie de mères. Ainsi, certaines mères porteraient l'enfant alors que d'autres se comporteraient en mères... En plus d'instaurer

<sup>42.</sup> Sur la conscience de reproduction des femmes et sur la théorisation de l'expérience de l'enfantement voir O'Brien, 1981.

deux nouvelles catégories de mères, «porteuse» et «adoptante», ce terme annonce aussi la mise à l'écart éventuelle de ces deux mères comme c'est déjà le cas pour des géniteurs célibataires et/ou homosexuels.

En fait, ce phénomène est porté par bien d'autres que par les mères et les adoptantes. Cette taylorisation de la maternité, passe en effet par le circuit complexe des médias, colporteurs de nouvelles, des avocats porteurs de contrat, des médecins porteurs de canules de sperme, des psychologues supposés «supporter» ces mères ou plutôt leur décision, et elle passe surtout par le géniteur, porteur de semence et d'argent lui permettant d'emporter l'enfant pour le porter éventuellement, à une autre femme qui en portera largement la charge... Compte tenu de cette «chaîne de porteurs», il est donc un peu abusif de faire porter tout le poids de ce commerce d'engendrement sur les mères dites porteuses...

En plus de diviser le continuum de la maternité (où la fécondation, la gestation et l'accouchement sont ici réduits au seul fait de porter, processus lui-même isolé de la prise en charge hors *utéro* de cet enfant), le terme «mère porteuse» dévalorise implicitement la gestation au profit de l'adoptante, modelant alors complètement la maternité aux schémas de la paternité. D'ailleurs, cette scission de la maternité n'est-elle pas profondément inspirée par les métaphores sexuelles masculines où insémination et fécondation sont des séquences séparées et qui ne garantissent aucunement à l'homme d'être le père? N'y aurait-il pas, dans le cas des «mères porteuses» simple transposition de ce référent masculin à la grossesse, transposition considérée comme une évolution?

Voilà une fois encore cette fausse équivalence et cette fausse symétrie d'une maternité pensée à partir des métaphores corporelles masculines et ne pouvant prétendument entrer dans «la» culture qu'en perdant corps...<sup>43</sup> Comme si, à travers le prisme de cette conception androcentriste, seule une maternité amnésique de ce continuum de l'enfantement, une maternité éventrée pouvait se dire culturelle et symbolique.<sup>44</sup>

Ajoutons que si l'expression «mère porteuse» nous semble aussi discutable, a fortiori l'expression «femme porteuse», où la maternité disparaît littéralement, est plus réductrice et plus dégradante encore... Quant à l'emploi du seul substantif «porteuse», il renvoie étrangement au métier de porteur, l'association grotesque de porter un enfant avec porter les valises portant alors au comble le mépris de l'engendrement...

# GESTATRICE... ÇA FAIT PLUS SCIENTIFIQUE, NON?

Ce terme gestatrice, aussi partiel et partial que porteuse, est, peut-être, avec son vernis scientifique, plus pernicieux encore. Métonymie prenant le contenant de la gestation pour le contenu, cette appellation, tout comme dans le substantif «porteuse», fait littéralement disparaître ces êtres femmes dans leur activité procréatrice. En serait-on encore aux prises avec ce vieux chiendent des représentations masculines de la fécondité des femmes où celles-ci seraient supposément avalées tout rond par leur gestation et absorbées par Mère Nature? (Kniebielher et Fouquet, 1983; Ehrenreich et English, 1982; Darmont, 1981).

Par ailleurs, en réduisant cette expérience de maternité, qui marquera tout leur être, à la seule grossesse, l'expression gestatrice sous-entend que ces femmes pourront trancher de leur vie et de leur inconscient le vécu de cet enfantement. Comme si l'expérience de la mise au monde d'un enfant n'était que passivité, état de latence où des gamètes se développent seules dans ce bocal intérieur de l'utérus, sans autre relation qu'un échange de substances nutritives. Comme si, ces rnères, leur conscience, leur imaginaire, leurs moindres gestes n'étaient pas de plus en plus absorbées, au fil des mois, par cette étrange sensation de vivre double, légèrement dédoublées avec cette conscience profonde qu'un être nouveau les doublera à la naissance... Comme si, elles pouvaient se mettre entre parenthèses durant la grossesse... Comme si elles pouvaient alors donner congé à leur inconscient pour couper leur être en autant de tranches de saucissons que la technique prétend le faire avec la maternité, ovocytaire ici, utérine là et sociale ailleurs...

<sup>43. «</sup>Appelons homme cette bête dont le corps perd. On dirait que nos organes se vident quelquefois de leurs fonctions pour les verser à l'extérieur. (...) Nommons homme l'animal dont le corps lâche ses fonctions. La bête reste forteresse». Ces premières phrases du texte d'ouverture de Michel Serres, lors du Colloque français Génétique, procréation et droit (1985) constituent un fabuleux «morceau d'inconscient». Peut-il y avoir discours plus limpide sur la supériorité masculine et sur la nécessité pour les femmes d'abandonner leur fonction gestatrice, bref de sortir de leur forteresse intérieure et de sortir de l'état de bête?

<sup>44.</sup> C'est cette idée que l'on retrouvera plus loin dans les affirmations d'Odette Thibault, qui parodiant quelque peu la psychanalyse, prétend que la véritable parenté est sociale.

LA FILIATION EFFILOCHÉE... JE M'EMPRUNTE, JE ME SUBSTITUE, JE ME SUBROGE, JE ME REMPLACE...

L'ensemble des appellations «mère d'emprunt», «mère de substitution», etc., dérivent du terme surrogate mother et constituent non pas l'extension, mais la complète inversion du sens premier de surrogate désignant, dans l'anglais courant, des femmes ayant une relation de maternage avec des enfants qui ne sont ni biologiquement, ni nécessairement juridiquement les leurs.

Le terme subrogé, largement utilisé en anglais et en québécois, est aussi un terme juridique désignant la substitution d'une personne à une autre dans une relation juridique. Mais une fois encore l'appellation «mère subrogée» pour désigner celle qui engendre est un pur contresens. En effet, alors que c'est l'adoptante qui est subrogée puisque c'est elle qui se substitue à la mère pour adopter l'enfant, les avocats qualifient de «subrogée» la femme qui enfante! Cette espèce de transsubstantiation de la maternité au profit du père permet de remplacer ainsi «juridiquement» et «moralement», dit-on, une «reproductrice» par une autre. Ce terme de «mère subrogée» déplace et transfigure donc complètement l'expérience corporelle de l'enfantement en simple relation juridique, contraignant en quelque sorte ces mères à l'exil d'elles-mêmes et à une sorte d'amnésie maternelle...

Le terme «mère subrogée» incarne peut-être la forme la plus poussée et la plus perverse de l'aliénation du discours et de l'expérience, puisque ce terme aliène mentalement la relation d'une femme à elle-même et à l'être naissant avant même que se vive ce rapport intime et symbiotique et que s'imagine et s'élabore cette relation physique et psychique avec cet autre en elle-même. L'accolage de mère et subrogée construit mentalement le phantasme schizophrénique de se vivre en remplacement d'une autre dans la relation la plus intime et la plus intérieure qui puisse s'imaginer... Quel peut-être le rapport à cet être naissant dans cette expérience la plus vitale et la plus corporelle<sup>45</sup> qui soit, quand une femme est en remplacement d'elle-même pour remplacer une autre, souvent d'ailleurs alibi et porte-nom d'un autre? Et quand une mère subrogée engendre l'enfant d'un célibataire, d'un homosexuel, d'un transsexuel, qui remplace-t-elle au juste? Le phantasme de l'homme enceint ou celui de la «mère machine»?

Il est intéressant de noter, à ce propos que les premières annonces placées dans les journaux pour recruter des «mères dites porteuses» ne parlaient pas de surrogate mother<sup>46</sup> mais bien de test-tube baby. On se demande d'ailleurs si Noël Keane n'a pas inconsciemment cru substituer ces femmes à des éprouvettes en attendant de les substituer éventuellement à des utérus machines... Cela laisse aussi quelque peu perplexe quant aux motivations et aux représentations technologiques des femmes qui répondirent à ces annonces...

Se vivre en remplacement d'une éprouvette, d'un phantasme ou d'un incubateur; se vivre comme l'incarnation même du rejet d'un célibataire ou d'un homosexuel à l'égard des femmes; incarner alors une mère qui n'est pas femme et une mère qui l'est sans l'être, le tout en jouant à double-sens à l'Immaculée Conception... ça doit poser quelques problèmes d'identité... Non?

La dénomination «mère subrogée» imprime dans l'inconscient collectif l'idée qu'une femme accepte à l'avance d'être psychiquement extérieure à ce qu'elle vit intérieurement et à l'être qui vient au monde en elle. Cyniquement présentée comme acte libre et rationnel, cette expression incarne la forme de colonisation psychique et d'écartèlement intérieur la plus absolue et la plus vicieuse qui soit. Rarement, en effet, un concept n'a exprimé avec autant de force la perversion de l'imaginaire et de l'expérience de l'enfantement par le discours androcentriste...

Quant aux termes «mère de remplacement» ou «mère d'emprunt», ils sont aussi fallacieux que mère subrogée. Soulignons, dans le cas de «mère d'emprunt», le caractère instrumental plus manifeste encore de l'opération. On emprunterait une mère, comme on emprunterait une auto ou une route avec cette image suggestive de passer par une route ou par une femme... Peut-être aussi ce terme de «mère d'emprunt» annonce-t-il qu'à l'échange des femmes succèdera bientôt simplement leur emprunt...

Enfin, «le terme couramment adopté en production (sic) animale, de mère hôte ou hôtesse» (Thibault, 1984:61) renvoie à ces femelles dites de «seconde catégorie», chez lesquelles on transplante des embryons issus d'une femelle de première catégorie et d'un géniteur sélectionné. Compte tenu

<sup>45.</sup> Le terme «corps» est ici trop partiel. Il faudrait plutôt utiliser, comme Nietzsche, le terme allemand *Lieb* repris de la langue médiévale et traduisant l'ensemble indissociable de la réalité physique et spirituelle qui est la nôtre. (Voir Zur Lippe, 1983:37).

<sup>46.</sup> Même si, dès 1976, Harris F. Simonds emploie le terme surrogate mother pour désigner des candidates intéressées à ce type de marché, dans son article *The Obstetric/Gynécology News* annonçant l'insémination de la première femme américaine ayant accepté ce type de contrat de procréation, ce terme mettra plusieurs années avant de s'imposer.

qu'il s'agit ici non pas de transplantation d'embryons mais de mères qui engendrent à partir de leurs propres ovules un être humain; compte tenu, que les enjeux mercantiles de sélection animale n'en sont pas encore à ce stade en reproduction humaine<sup>47</sup>, et compte tenu, enfin, que l'assimilation inacceptable des femmes aux vaches par ce même terme d'hôtesse, le terme «hôtesse», malgré son côté bon-chic bon-genre, nous semble impropre...

#### GROSSESSES MARCHANDES? MÈRES MERCENAIRES ET VENTES DE GROSSESSES...

Toutes ces appellations font porter l'odieux d'un tel commerce sur la mère, tout en camouflant les intérêts majeurs des acheteurs et des intermédiaires. Le terme mercenaire avec ses odeurs de cendres et de cadavres constitue, en outre, une violente inversion de sens comme si se faire payer pour donner la mort ou pour donner la vie, pour d'autres, pouvait s'équivaloir...

Quant aux expressions «vente de grossesse» et «vente d'enfant» elles sont aussi partielles et fallacieuses l'une que l'autre. Ce n'est ni seulement la grossesse, ni seulement l'enfant qui est «vendu». Dans les deux cas, c'est le patrimoine génétique et tout le travail de gestation et de mise au monde d'un enfant dont il est question. Contrairement aux ventes d'enfants, ce n'est pas un être humain x ou y qui est acheté, mais c'est l'enfant du père dont la procréation est «commandée» par le géniteur qui paiera cette femme pour qu'elle engendre cet enfant, selon certains standards de qualité, et pour qu'elle s'en détache et le lui remette à la naissance. En fait, le géniteur étant celui qui commande et achète l'enfant, il serait plus juste de parler d'achat d'enfantement que de vente...

#### UNE FEMME ET SON ORGANE... LOCATION D'UTÉRUS...

L'expression «location d'utérus» renvoie quant à elle à la conception aristotélicienne puis moyenâgeuse selon laquelle l'enfant était tout entier conçu par le père, voire petit homoncule contenu dans le spermatozoïde, alors que la mère n'assurait que la nidation et se voyait ainsi réduite, avant la lettre, à un rôle d'incubateur. Ces références à la location d'utérus et de ventre symbolisent déjà l'utérus comme organe détaché du corps des femmes et comme simple objet de négoce...

Ces expressions scindent violemment d'abord dans l'imaginaire, condition préalable pour le faire ensuite dans la réalité, le continuum de l'expérience corporelle et psychique de l'enfantement... Elles font aussi éclater l'intégrité de cette femme, la forçant à se vivre, à se percevoir en partie coupée et extérieur à elle même, niant ainsi, «le sens interne qui clame, appelle, annonce, hurle parfois le je», comme le dit Michel Serres (1985:16). Elles lui font aussi ravaler, et jusqu'à l'étouffement-puisque enfermée et ficelée par ce discours contractuel symbolisant la rationalité et le courage même — les mots pour dire les sentiments, le sens et l'expérience considérés dorénavant comme suspects, faibles, mièvres voire irresponsables, puisqu'ils risquent d'entraîner une rupture de contrat.

Bon nombre de femmes savent combien les mois d'osmose et de partage intimes de deux vies emmêlées font souvent chavirer la vision phallocentrique du monde et sa pseudo-rationalité, alors que le passage de l'enfant fait souvent vivre et revivre le passage ténu de la vie et de la mort et fait éclater dans toute sa fureur et dans toute son amplitude la douleur du déchirement du dédoublement, marqué par cet écartèlement du corps et de l'âme où l'autre se naît en soi-même. Mais ces «femmes-dites-utérus», le corps en sursis et en absence d'elles-mêmes, bref, ces femmes louées à elles-mêmes, ne sont-elles pas alors psychologiquement muselées, littéralement étouffées par toute la symbolique d'être un simple utérus loué?

# CONVIVIALITÉ MATERNELLE! LES MÈRES-À-TOUT...

C'est en invoquant la corde sensible de la générosité féminine envers une autre femme stérile, de préférence une sœur ou une amie, que la société française a d'abord légitimé le phénomène de l'engendrement contractuel. Ainsi, les «mères d'accueil», comme certains les appellent en France, sont, selon l'un des promoteurs de cette générosité toute maternelle, «des femmes volontaires,

<sup>47.</sup> Ils sont cependant fort prévisibles et certaines agences pensent déjà aux transplantations d'embryons chez des femmes d'Amérique centrale qu'ils paieraient nettement moins cher que des Américaines... Voir à ce propos, *Mother Machine* de Gena Corea (1985).

conscientes de leur décision, et dont la générosité est si inhabituelle qu'elle paraît suspecte aux yeux de notre société» (Dajoux, 1985:160). Dans le même esprit, le Docteur Sacha Geller l'un des pionniers français en la matière, «avait proposé la notion «d'offrande utérine» (sic!) pour insister sur le don généreux d'une femme fertile à une autre femme qui souffre de stérilité» (ibid., 163).

La plupart des femmes qui ont accepté jusqu'à ce jour ce type de contrat, l'ont fait d'abord et avant tout pour l'argent. Généralement issues de milieux défavorisés, telativement peu scolarisées et pour la plupart sans aucune perspective d'accomplissement professionnel, ou encore étudiantes fauchées ou mères de famille peu fortunées, l'argument financier semble presque toujours déterminant (Parker, 1983 et Urtizvera, 1986). Même celles qui apparemment ont refusé d'être payées ont pour plusieurs vendu grassement des droits de publication à la presse (Urtizvera, 1986) ou ont publié des livres sur le sujet (Kirsty Stivens, 1985).

En outre, plusieurs cherchent, à travers cet enfant, à combler de profondes carences affectives, voire à inventer une enfance de rêve pour compenser et retisser leur propre histoire, généralement marquée par la misère, et des parents violents et alcooliques. Plusieurs cherchent aussi, à travers cet enfant, à se faire elle-même adopter par les parents adoptifs ou encore à nouer une relation extrêmement forte, parfois presque symbiotique avec une autre femme, ce que la psychanalyse pourrait parfois associer au phantasme de faire un enfant à sa mère.

Enfin, cette société considère comme naturel d'avoir des enfants mais paradoxalement elle pénalise la plupart des femmes qui en ont, les acculant à la dépendance financière ou à la pauvreté ou encore les obligeant, pendant des années, à une véritable course contre la montre. Que certaines se laissent alors séduire par le mirage d'une «maternité vedette» où elles seront choyées, entourées, citées dans la presse, remerciées et payées, relève peut-être moins de la générosité, que d'une compréhension, au premier degré certes, des règles de cette société. Certaines dont les ressources et les alternatives sont limitées<sup>48</sup>, y voient peut-être, avec beaucoup de myopie, l'espoir de tirer ainsi leur épingle du jeu!

Sans prétendre qu'il n'y ait aucune générosité réelle de la part de certaines de ces femmes, leurs motivations semblent éminemment plus complexes<sup>49</sup>. Après avoir été si longtemps conviées à «donner des enfants à leur homme», à donner des enfants à la patrie et parfois à l'Église, il ne fallait pas aller bien loin dans l'inconscient collectif pour déterrer à nouveau l'idéologie du «don d'enfant» et l'apprêter à une nouvelle sauce... Enfin, s'il est déjà mal vu pour les femmes d'invoquer les questions financières au moment du mariage, comme si l'argent risquait de «faire tourner» l'amour, il l'est encore plus, et notamment dans la société française, d'associer, du moins de façon visible, la mise au monde d'un enfant à l'argent. Prétendre que ces enfants-à- contrat sont conçus par générosité, par altruisme, par abnégation, par «amour-en-soi», voire même par angélisme<sup>50</sup>, était peut-être le seul discours tenable. Une fois que l'alibi de la générosité a fait avaler l'idée, le reste n'est qu'aménagements, y compris le paiement qui trouve facilement ses justifications de compensation, voire de contre-don... Bref, si «l'enfant-don» raisonne comme une douce berceuse servant à calmer les résistances et les consciences, le réveil éventuel de ces mères, de ces enfants et souvent des autres enfants de ces «mères porteuses» risque cependant d'être moins angélique...

<sup>48.</sup> D'après une étude de Philip J. Parker, psychiatre étroitement associé au directeur d'agence de «mères porteuses», Noël P. Keane, sur 125 candidates, âgées de 18 à 38 ans avec une moyenne d'âge de 25 ans, 40 % étaient sans emploi, alors que 60 % avaient un emploi ou un conjoint en emploi (sic!). Sur les 50 premières candidates (statistiques encore une fois des plus étranges...) 18 % n'avaient pas complété le secondaire, 54 % avaient un diplôme de secondaire ou quelques cours de niveau collégial, 2 étaient aides-soignantes, une était infirmière et une seule avait un degré universitaire, alors que les 75 autres candidates semblent s'être perdues dans les limbes des statistiques... (Parker, 1983:117). Il est à noter que J. Parker travaille en pratique privée notamment auprès de mères porteuses et il est donc juge et partie quant au développement de ce genre d'entreprise, ce qui nous laisse rêveuse quant à la fiabilité de ses données... Voir dans la même veine la critique des données sur la fécondation in vitro de Joachim Marcus-Steiff, 1986.

<sup>49.</sup> Toujours d'après l'étude de Parker (1983), sur l'échantillon de 125 femmes, 26 % avaient eu un avortement et 9 % avaient abandonné un enfant à l'adoption et plusieurs voyaient dans le geste de porter un enfant pour une autre femme une façon de se racheter.

<sup>50. «</sup>He described the mother as an «angel in human form, taking pity on a forlorn and helpeless man», Extrait de l'article de journal relatant la naissance, en septembre 1976, de la première enfant née à la suite de ce type de contrat aux États-Unis.

#### REPIQUAGE UTÉRIN ET QUOI ENCORE?

Parler «d'enfant issu d'un repiquage utérin» ou encore «d'enfant-prothèse» relève de la haute fantaisie misogyne. Dans le cas des mères qui engendrent un enfant à partir de leur propre ovocyte, il n'y a aucun transfert, ni d'ovule, ni d'embryon et le terme «repiquage» est insensé.

Quant à «l'enfant prothèse», il s'agit là encore d'une conception androcentriste qui n'a rien à voir avec l'expérience de l'enfantement. Si on parle «d'enfant-prothèse», la question est de savoir: prothèse pour qui? Prothèse narcissique du géniteur, prothèse émotive de l'adoptante, prothèse économique des avocats directeurs d'agences?

#### ALORS PAPPPA!

«L'adoption anténatale programmée» (Dajoux, 1985:156) nous semble être l'une des expressions les mieux réussies dans le genre, quoique le terme adoption travestisse complètement la réalité. Contrairement à la conception classique de l'adoption où l'on trouve des adoptants pour un enfant que ses géniteurs ne peuvent, pour diverses raisons, prendre en charge, ici on met délibérément au monde un enfant pour satisfaire au désir de parents sans enfants...

Contrairement aussi à l'adoption, où l'enfant n'est lié biologiquement à aucun des deux partenaires, cette opération repose sur la volonté d'avoir un enfant qui soit génétiquement celui du père, que celui-ci vive seul ou en couple. Comme le dit d'ailleurs Sacha Geller, principal instigateur de l'enfantement contractuel en France, «même si les «vannes» de l'adoption étaient un jour largement ouvertes (sic), nombre de couples, on peut le présumer, préféreraient encore s'orienter vers les mères d'accueil» (ibid., 172).

En fait, le terme qui nous semble refléter le plus fidèlement la réalité de l'enfantement contractuel et ses enjeux c'est l'acronyme P.A.P.P.A.: programmation anténatale paternelle de la procréation et de la progéniture achetée...! Nous proposons donc d'appeler ce phénomène PAPPPA!

C'est clair et ça dit tout PAPPPA! ... Et c'est moins compliqué que FIVETE!

#### BIBLIOGRAPHIE

BAUDRILLARD, Jean, Simulacres et simulations, Paris, Éd. Galilée, 1981, 235 p.

BAUDRILLARD, Jean, «Au-delà du vrai et du faux ou le malin génie de l'image», dans *l'Ère du faux*, Autrement, nº 76, Paris, Seuil, janvier 1986, pp. 156-162.

BEAULIEU, Carole, «Maladies transmises sexuellement: mortelles pour la vie amoureuse?», dans la Vie en rose, novembre 1986, pp. 21-24.

BYDLOWSKI, Monique et Madeleine DAYAN-LINTZER. «Désir d'enfant, mal d'enfant», *Psychosomatique*, nº 1. Être stérile, Paris, 1985, pp. 25-42.

CADRAS, Mary et Jean TORNIKIAN, «Vous avez dit mère porteuse?», dans *Enfants d'abord*, nº 112, novembre 1986, p. 24.

CLARKE, Robert, les Enfants de la science, Paris, Ed. Stock, 1984, 275 p.

COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT DE L'ONTARIO, Report on Human Artificial Reproduction and Related Matters, Ministry of the Attorney General, Government of Ontario, Toronto, 1985, 390 p.

COREA, Genoveffa, The Mother Machine. Reproductive Technologies from Artificial Insemination to Artificial Wombs, New York, Harper & Row, 1985, 374 p.

DAJOUX, Dr. Roland, La Rage de donner la vie, Paris, Éd. Encre, 1985, 228 p.

DARMONT, Pierre, Le Mythe de la procréation à l'âge baroque, Paris, Seuil, 1977 et 1981, 283 p.

D'ADLER, Marie-Ange et Maurice TEULADE. Les Sorciers de la vie, Paris, Gallimard, 1986, 296 p.

D'ADLER, Marie-Ange, «À Détroit, Shannon a porté l'œuf de sa locataire», dans l'Événement du jeudi, 6 au 12 novembre 1986, p. 63.

DE VILAINE, Anne-Marie, L. GAVARINI et M. LE COADIC, «Avant-propos», dans *Maternité en mouvement*. Les femmes la reproduction et les hommes de science (édit.), Grenoble, PUG et Montréal, Éd. St-Martin, 1986, 244 p.

DUFRESNE, Jacques, la Reproduction humaine industrialisée, Québec, Institut Québécois de recherche sur la culture, 1986, 125 p.

EWALD, François, l'État providence, Paris, Grasset, 1986, 608 p.

FONTY, Bernard, Bonjour l'aurore, les chemins de la mise au monde, Paris, Joseph Clims (édit.), 1986, 230 p.

FRYDMAN, René, l'Irrésistible désir de naissance, Paris, PUF, 1986, 231 p.

GAVARINI, Laurence, «De l'utérus sous influence à la mère-machine», dans in Maternité en mouvement, Les femmes, la reproduction et les hommes de science, A. M. De Vilaine, L. Gavarini et M. Le Coadic (édit.), Grenoble, PUG et Montréal, Ed. Saint-Martin, 1986, 244 p.

GAVARINI, Laurence et Louise VANDELAC, Sexe et économie ou certains dessous des sciences de la reproduction. Projet de recherche comparée France/Québec sur les pratiques et les discours des NTRH, Paris, CNRS.. 1985, 30 p.

GUILLAUMIN, Colette, «Femmes et théories de la société», dans Sociologie et sociétés, vol. XII, nº 2, 1981. Université de Montréal.

INCE, Suzan, «Inside the Surrogate Industry», dans Test-Tube Women, Londres, Pandora Press, 1984.

JEAN, André, Nouvelles technologies de la reproduction: pratiques cliniques et expérimentales au Québec, Document de recherche, gouvernement du Québec, Conseil du statut de la femme, janvier 1986, 95 p.

KEANE, Noël, P. et Dennis L. BREO, The Surrogate Mother, New York, Everest House, 1981, 157 p.

KNIEBIEHLER, Yvonne et Catherine FOUQUET, Histoire des mères, Paris, Montalba, «Pluriel», 1977, 356 p.

LAING, Ronald, D., la Voix de l'expérience, Paris, Seuil, 1986, 215 p.

LAPIERRE-ADAMCYK, Evelyne et Nicole MARCIL-GRATTON, «La stérilisation au Québec 1971-1979», Résumé, Rapport de recherche 1979-1981, Première phase.

MAJNONÎ D'INTIGNANO, Béatrice, «Un bébé FIV coûte 165 000 F», dans l'Évènement du jeudi, 6 au 12 novembre 1986, p. 69.

MARCUS-STÉIFF, Joachim, «Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué?», dans les Temps modernes, nº 482, septembre 1986, Paris.

O'BRIEN, Mary, The Politics of Reproduction, Boston, London and Henley, Routledge and Kegan Paul, 1981.

PARKER, Philip. P., «Motivations of Surrogate Motherhood: Initials Findings», dans American Journal of Psychiatry, 140:1, janvier 1983.

ROCHON, Madeleine, «Stérilité et problèmes de fertilité», Document de travail, Études et santé, ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, janvier 1986, 16 p.

SERRES, Michel, les Cinq sens, Paris, Éd. Grasset et Fasquelle, 381 p.

SERRES, Michel, «Intervention», dans Actes du colloque génétique, procréation et droit, Paris, Actes Sud, Hubert Nyssen (édit.), 1985, 570 p.

STIVENS, Kirsty et Emma DALLY, Surrogate Mother One women's Story, Londres, Century Publishing, 1985, 181 p.

TABET, Paola, «Fertilité naturelle, reproduction forcée», dans N. C. Mathieu (édit.), l'Arraisonnement des femmes, Essais en anthropologie des sexes, Paris, Cahiers de l'Homme, École des Hautes Études en sciences sociales, 1985, pp. 61-132.

THIBAULT, Odette, «Réflexions d'une femme biologiste et féministe», dans Actes du colloque génétique, procréation et droit, Paris, Actes Sud, Hubert Nyssen (édit.), 1985, 570 p.

VANDELAC, Louise (1986a), «L'enceinte de la maternité: sexes et sexualités», dans Maternité en mouvement, Les femmes la reproduction et les hommes de science, A. M. De Vilaine, L. Gavarini et M. Le Coadic (édit.), Grenoble, PUG et Montréal, Éd. St-Martin, 1986, 244 p.

VANDELAC, Louise (1987), Thèse de doctorat sur l'analyse critique des technologies de procréation.

VANDELAC, Louise (1986c), Projet de recherche pour l'ICREF sur l'analyse critique des discours médiatiques et éthiques québécois relatifs aux technologies de procréation.

VANDELAC, Louise (1986d), «L'économie des femmes? Esquisses et jeux de pistes...», dans Des femmes dans les sciences, Cahiers de recherche sociologique, vol. 4, nº 1, avril 1986, Département de sociologie de l'université du Québec à Montréal.

VANDELAC, Louise (1986e), «Vulgarisation scientifique et technique: entre scientisme et sensationnalisme ou Quand la presse tombe enceinte des «mères porteuses» et des hommes enceints!», dans Vulgarisation scientifique et technique, D. Jacobi et B. Schiele (édit.), Paris, Éd. Champ Vallon, automne 1987.

ZUR LIPPE, Rudolf, «Une unité problématique. Éléments pour une histoire des conceptions du corps», dans le Corps et ses fictions, Claude Reichler (édit.), Paris, Minuit, 1983, 127 p.

# RÉSUMÉ

Engendré par les petites annonces des journaux, façonné par le discours des médias, des avocats, des médecins et des psychologues, le phénomène dit des «mères porteuses» est né d'une langue dominée par les métaphores corporelles, les phantasmes et les codes masculins. Ce morcellement de l'enfantement, étonnante opération du langage défaisant la mère de cette même langue qui a fait le père, est aussi un exemple magistral de la collusion des trois pouvoirs du langage, ces trois pouvoirs dominants de la société moderne, selon Michel Serres. On y voit le pouvoir performatif de l'administration (avocats, agences et tribunaux) s'associer au pouvoir séducteur des médias et au pouvoir de vérité de la science (médecins et psychologues) pour assimiler l'enfantement aux schémas masculins de la sexualité et de l'engendrement au profit du géniteur-acheteur. D'ailleurs, l'essence même de l'enfantement contractuel est de nier le caractère hautement symbolique et culturel de l'engendrement pour assujettir un corps féminin purrement instrumental au langage, faisant ainsi prévaloir le signe (monétaire et contractuel) sur l'expérience et la conscience de la procréation ainsi que le fractionnement du corps «nous la payons pour son utérus», sur l'intégrité physique et psychique de la mère. Critique épistémologique et analyse sémantique de la construction lexicale du phénomène de l'enfantement contractuel, cet essai explore l'une des facettes de la transformation des rapports socio-sexués de procréation à l'œuvre dans les développements de la techno-économie de la reproduction.

#### **SUMMARY**

Engendered by classified adds in the newspapers, shaped by the discourse of the media, lawyers, doctors and psychologists, the so-called «surrogate mother» phenomenon was born of a language dominated by masculine body metaphors, fantasies and codes. This breaking up of childbearing, an amazing linguistic operation which robs the mother of the same language responsible for the making of the father, is, at the same time, a brilliant example of the collusion of the three powers of language, the three dominant powers of modern society, according to Michel Serres. We see at work here the performing power of administration (lawyers, agencies and courts) associated with

the power of seduction of the media and with the power of scientific truth (doctors and psychologists) to assimilate childbearing to masculine patterns of sexuality and fathering, to the profit of the begetter/buyer. Moreover, the very essence of contractual motherhood is to deny the highly symbolic and cultural character of childbearing by putting the feminine body as purely instrumental under the control of language. At the same time, it ensures that the sign (monetary and contractual) takes first place over the experience and consciousness of procreation, and that the fragmentation of the body — «we are paying her for her uterus» — is given first place over the physical and psychological integrity of the mother. As an epistemological critique and semantic analysis of the lexical construction of the phenomenon of contractual motherhood, this paper explores one of the facettes of the transformation of the relationships between the sexes in the context of procreation, as observed in the developments of the techno-economy of reproduction.

#### RESUMEN

Engendrado por los pequeños anuncios de los periódicos, moldeada por el discurso de los medios de comunicación, de abogados, médicos y psicólogos, el fenómeno llamado «madres portadoras» ha nacido de un idioma dominado por las metáforas corporales, los fantasmas y los códigos masculinos. Esta división del alumbramiento, asombrosa operación del lenguaje desprendiendo a la madre de ese mismo idioma creado por el padre, es también un ejemplo magistral de la colusión de los tres poderes del lenguaje, esos tres poderes dominantes de la sociedad moderna, según Michel Serres. Se ve al poder competitivo de la administración (abogados, agencias y tribunales) asociándose al poder seductor de los medios de comunicación y al poder de verdad de la ciencia (médicos y psicólogos) para asimilar el alumbramiento a los esquemas masculinos de la sexualidad y del engendramiento al provecho del genitor-comprador. Por otra parte, la esencia misma del parto contractual es negar el carácter altamente simbólico y cultural del alumbramiento para someter un cuerpo femenino puramente instrumental al lenguaje, de tal manera que prevalece el signo (monetario y contractual) sobre la experiencia y la conciencia del alumbramiento de la misma manera que le fraccionamento del cuerpo «nosotros la pagamos por su útero», sobre la integridad física y psíquica de la madre. Crítica epistemólogica y análisis semántico de la construcción léxica del fenómeno del alumbramiento contractual, este ensayo explora una de las facetas de la transformación de la relación entre los sexos en la procreación como trabajo dentro de la techno-economía de la reproducción.